

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01771

Numéro SIREN : 351 938 287

Nom ou dénomination : HPG

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2022 sous le numéro de dépôt 1525

HPG

Société Anonyme au Capital de 50.000 Euros

**Siège social : LA ROCHE SUR YON (85000)
6 rue Jacques Yves Cousteau**

RCS LA ROCHE SUR YON 351 938 287

-oOo-

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 13 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier à 12 heures 30 au siège social, les administrateurs de la Société « **HPG** », Société Anonyme au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à LA ROCHE SUR YON (85000) 6 rue Jacques Yves Cousteau, se sont réunis, sur convocation verbale et sans délai, tous les administrateurs étant présents et y consentant.

SONT PRESENTS ET ONT SIGNE LE REGISTRE DE PRESENCE :

	<u>Présent</u>	<u>Absent</u>
Monsieur Joël CHARRIER	☒	☐
Monsieur Boris BRIAUD	☒	☐
Monsieur Patrick BROCHARD	☒	☐

Le Conseil, réunissant la présence effective d'au moins la moitié des administrateurs, peut valablement délibérer.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

PB JC

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur :

- Constatation de la démission de la Société PERFORMANCE INFO de son mandat d'Administrateur ;
- Accomplissement des formalités de publicité consécutives.

La discussion est ouverte.

Puis, le Président met aux voix la résolution unique suivante :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de la Société PERFORMANCE INFO de son mandat d'Administrateur et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera, les formalités de publicité requises par la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

-oOo-

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

Et le présent procès-verbal a été signé par le Président du Conseil d'Administration et un Administrateur.

